

« Le Soft Power en Asie à l'ère de la Covid-19 et des nouvelles Routes de la Soie »

Dr Cheikh Lo FALL¹

¹Juriste-chercheur - Président du Think Tank Perspectives-Afrique cheikhlofall2009@yahoo.fr
Université de Bordeaux.

Résumé : Le projet chinois des nouvelles routes de la soie conçu comme une contribution du soft power de la Chine à la gouvernance économique internationale a défrayé la chronique tant par son ampleur, tant par les zones géographiques touchées et les immenses moyens financiers mobilisés pour sa réalisation. Le contenu de l'article met l'accent sur la résistance des acteurs locaux (voisinage) et des acteurs de l'étranger lointain de la Chine, mais surtout les risques multiformes que présente ce projet. Dans la même veine, l'initiative chinoise offre des perspectives plus ou moins positives ou négatives en ce qui concerne l'enjeu écologique. De même, il y a aussi les défis liés à la transparence dans le cadre du financement de projet à l'international par un grand pays comme la Chine.

Mots clés : Droit international économique – route de la soie - Chine

Abstract: The Chinese New Silk Roads project, conceived as a contribution of China's soft power to international economic governance, has made headlines both by its scale and by the geographical areas affected and the immense financial resources mobilized for its realization. The content of the article emphasizes the resistance of local actors (neighborhood) and actors from abroad far from China, but especially the multiform risks that this project presents. In the same vein, the Chinese initiative offers more or less positive or negative perspectives regarding the ecological issue. Similarly, there are also challenges related to transparency in the context of international project financing by a large country like China.

Keywords: International Economic Law – Silk Road–China- Soft Power

Date of Submission:02-08-2022

Date of Acceptance: 15-08-2022

I. Introduction

Quand on parle des nouvelles routes de la soie, il faut souligner que jamais projet n'a été entouré avec d'autant de superlatifs, d'enthousiasme, d'espoir et de méfiance. Le projet chinois traduit une évolution décisive des pratiques commerciales : traditionnellement, ce sont les pays avancés du nord-Europe occidentale initialement et plus tard l'Amérique du nord- qui installe des ports et terminaux comme relais de commerce dans les pays du Sud. Maintenant, c'est la Chine fort de son rôle d'atelier du monde qui comble le vide industriel et stratégique. De même, le projet chinois est une sorte de réaction à « l'encerclement naval » américain par le billet du pivot américain. Ainsi parmi ces objectifs géostratégiques, on peut noter la sécurisation des approvisionnements en minerais et énergie, accélérer les exportations par la rapidité de la maîtrise logistique et sécuriser les routes des importations alimentaires. Briser les contraintes à travers ce gigantesque plan qui répond à une logique interrégionale d'aménagement du territoire en réduisant les contraintes spatiales entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique, afin d'accélérer la mise en place d'une mondialisation sino-centrée dans la perspective du grand rêve chinois de renouveau national. La vision chinoise elle est évolutive. Il y a eu différents sommets qui se sont tenus à Pékin pour l'opérationnalité du projet. Le contexte est aussi évolutif. En effet, initialement, les considérations environnementales n'étaient pas prises en compte, mais la pression des ONG et certaines études/rapports ont sonné l'alarme afin que l'écologie soit au cœur de ce projet. La contribution est faite dans le contexte international marqué par la pandémie de la covid-19 qui a eu des conséquences économiques considérables pour le monde entier (croissance économique négative, hausse de l'endettement, plans de relances économiques, campagne de vaccination et suspension de l'exécution des projets d'infrastructure etc.). Ce risque sanitaire non prévu dès le départ a fini de paralyser l'activité économique et surtout la vie en communauté en général.

La Chine qui a été frappée par la pandémie au point de confiner une de ses provinces a réussi un retournement de situation au point de maîtriser la pandémie, de renouer avec la croissance économique et surtout continuer son Soft power via la distribution de masques, de matériaux électroniques liés au télétravail. Le tout dans un contexte, où plus que jamais ce pays s'inscrit dans une stratégie de puissance post-covid avec la volonté plus ou moins affirmée de remise en cause l'ordre économique post deuxième guerre mondiale à travers

la mise en place d'institutions financières internationales telles la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures(BAII), la Nouvelle banque de développement, et le fonds de la route de la soie.

Le contexte chinois et international de l'initiative chinoise est marqué par la pandémie de la Covid-19. Ce risque sanitaire considérable qui est abattu sur le monde et notamment en Chine à Wuhan dans la Province de Hubei. Les conséquences de cette crise sanitaire majeure sont multiples et énormes : sur le plan économique les conséquences touchent tous les pays et tous les continents, sur le plan social, les confinements décidés çà et là par divers gouvernements ont eu des conséquences difficiles sur la vie en société, et enfin sur le plan géopolitique et dans l'équilibre des forces, il faut dire que la pandémie de l'avis de certains observateurs a renforcé la Chine. De même on peut souligner cet aspect non négligeable qui est l'arrêt ou le retard d'exécution de certains projets liés aux nouvelles routes de la Soie.

Le cadre d'étude sur le plan spatial et temporel concerne l'Asie et particulièrement la projection chinoise dans le cadre de cette vaste initiative venue d'Orient et qui est destinée à renforcer de l'avis de son initiateur les relations ancestrales et séculaires entre les peuples d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Le choix d'un cadre temporel pour traiter un sujet en science sociale n'est jamais facile. En effet, l'initiative s'étale dans le temps. Elle est très élastique. Les autorités chinoises dans leurs communications respectives avec leurs homologues étrangers n'hésitent pas à parler de coopération où de fusionner l'initiative Bel and Road avec les plans nationaux de développement de pays d'Asie ou d'Afrique. On sait que la Chine est -contrairement à d'autres pays avancés en proie à la dictature de l'urgence dans la gestion des affaires publiques- est un adepte de la planification stratégique avec une date butoir qu'est 1949. C'est la raison pour laquelle, l'accent sera mis sur l'actualité de la projection financière et commerciale de la Chine mais aussi quels contours le projet peut avoir dans le futur en fonction de certaines préoccupations liées à la résistance dont le projet de la Chine fait l'objet, et les perspectives intéressantes qui se dégagent en fonction des préoccupations liées à la transparence, la non-discrimination et surtout le facteur climatique, écologique et environnemental devenu incontournable dans les financements de projets au plan national et international.

Pour le sujet, l'approche privilégiée ici est l'approche documentaire : Cette méthode d'analyse nous paraît nécessaire et efficace en vue d'éclaircir, d'approfondir une problématique, un concept ayant une dimension politique, économique, financière, commerciale, militaire et même culturel. Donc, l'analyse des ressources documentaires serait intéressante. A défaut de l'approche par questionnaire. La relativité qui est à la base des sciences sociales, pousse à avoir une démarche directe. Concrètement, l'observation directe est utilisée comme une approche témoin c'est-à-dire le bilan entre ce que dit l'initiative (une nouvelle approche de coopération au développement gagnant-gagnant) et ce que la réalité montre à travers la gigantesque initiative chinoise.

La démarche ici consistera à analyser les résistances dont fait face l'immense projet chinois, avant d'analyser ces perspectives à moyen ou long terme.

I : Les résistances à l'immense projet chinois

Elles sont constituées par les risques globaux multiformes auxquels le soft power chinois est confronté (1.1) ; et par la méfiance des acteurs régionaux et internationaux envers l'initiative (1.2)

1.1 Les risques globaux multiformes dans les pays traversés

-s'apparente à une résistance naturelle. Traditionnellement, le financement privé d'infrastructures dans un pays tiers obéit à différents critères et analyses comme : les risques juridiques classiques comme celui prévu par la Convention de la Banque mondiale concernant l'AMGI « *Toute dénonciation ou rupture par le gouvernement d'accueil d'un contrat conclu avec l'investisseur assuré dans les cas où :*

a) *L'investisseur assuré ne dispose pas de voie de recours lui permettant de demander à une instance judiciaire ou l'arbitre de statuer sur une action de dénonciation ou rupture de contrat*

b) *Une décision n'est pas rendue par une telle instance dans un délai raisonnable, défini par le contrat de garantie conformément à la règle de l'Agence, où*

c) *Une telle décision ne peut être exécutée* », en ce qui concerne les risques et la stabilité politique, l'auteur Bernard Marois le définit comme suit « *l'évaluation de la stabilité politique d'un pays s'effectue de deux façons différentes. La première consiste à comparer l'évolution d'un pays à celle subie par d'autres pays, selon différents critères. La seconde, plus analytique, étudie un pays en profondeur, en tentant d'identifier les facteurs pertinents, qui permettent d'expliquer son cheminement* » voire Bernard Marois, « *Le Risque-pays 1990* ». Les risques financiers et les nouvelles catégories de risques comme celle que le monde entier vit présentement. Ces risques utilitaristes peuvent être surmontés grâce aux instituts de garantie publique contre les risques. Traditionnellement, les pays avancés de l'OCDE en sont pourvus en vue de soutenir les investissements ou les financements de projets effectués à l'étranger dans un pays en développement. La Chine en est dotée en vue d'assurer la couverture des risques dans la projection de ses entreprises à l'étranger.

En effet, l'initiative chinoise couvre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Si le volet maritime (ceinture maritime) présente moins de risque, il n'en est pas de même en ce qui concerne le volet terrestre du projet (ceinture

terrestre). Si a priori les pays de l'Union européenne ne présentent pas de risques particuliers (hormis de risques conjoncturels liés à la montée du populisme), il n'en est pas de même pour les autres pays généralement en développement d'Asie centrale et du moyen orient et d'Afrique. Certes la Chine a un avantage- comparée aux autres pays avancés (Europe, Japon, Amérique du Nord qui ne vont que là où tout est parfait en matière de réglementation sur les investissements étrangers) - elle peut aller faire des affaires dans des endroits réputés instables sur le plan institutionnel et difficile.

Or les pays traversés par le projet n'offrent pas la plupart du temps les conditions de stabilité institutionnelle et politique les meilleurs. En effet, particularité de ces pays : conflictualité élevée ; coup d'état, facteurs religieux ultra présent et structure la politique (Asie centrale moyen orient). L'Eurasie a la particularité d'avoir des systèmes politiques marqués par l'autoritarisme, l'absence d'alternance politique, l'importance de la corruption et la restriction des libertés fondamentales. Ce facteur institutionnel ne constitue pas un risque pour les financements de la Chine. Sur le plan diplomatique, la Chine a une doctrine solidement établie : la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Ce qui la pousse à séparer strictement les affaires et la politique. La Chine s'accommode donc de genre de ce genre de régimes (Royautés héréditaires du moyen orient et république autoritaires ou en gestation démocratique). De même, la configuration institutionnelle des pays traversés par l'initiative chinoise constitue pas une résistance interne farouche, empêchant directement le projet des Nouvelles routes mais plutôt une résistance externe sporadiques. La résistance du projet chinois s'effectue concrètement par des dénonciations à la suite d'hypothétiques alternances politiques. Les risques que pose le projet chinois aux pays en développement sont liés aux interventions des Institutions financières internationales- Fonds monétaire international et la Banque mondiale- en vue de conditionner le paiement de dettes éventuelles par l'adoption d'un programme d'austérité. Ce qui aura nécessairement des inconvénients sur l'exécution des projets liés aux nouvelles routes.

L'autre catégorie de risques est constituée par le comportement géopolitique des acteurs institutionnels qui ont des ambitions de puissance et d'hégémon dans cette vaste région allant de l'Asie en Europe. En effet, cette région est très convoitée, ce qui a conduit à l'existence de puissances solidement établies. Les Etats-Unis d'Amérique sont effectivement dans la zone à travers l'installation de bases militaires, l'exploitation d'hydrocarbures et de ressources minérales. L'Amérique entend consolider son hégémon face aux nouveaux venus particulièrement la Chine. Le géostratège américain Zbigniew Brzezinski a anticipé les choses à travers son ouvrage le Grand échiquier où il souligne- mettant en garde les puissances concurrentes- la nécessité d'avoir comme alliés les vassaux régionaux pour maintenir la domination US dans le pivot Eurasiatique :

« *La puissance globale à laquelle se sont élevés les Etats-Unis est donc unique, par son envergure et son ubiquité. Non seulement, l'Amérique contrôle la totalité des océans et des mers, mais elle dispose de forces amphibies lui permettant d'intervenir partout. Ses « légions » occupent des positions imprenables aux extrémités est et ouest du continent eurasiatique, et elle contrôle aussi le Golfe Persique. Ses vassaux et ses tributaires, dont certains poussent les marques d'allégeance jusqu'à souhaiter des liens encore plus étroits avec Washington, sont repartis sur l'ensemble des continents* ».

Les défis du projet sont manifestement doubles : d'une part maîtriser sur le plan interne les risques multiformes qui pèsent sur les projets par le volet assuranciel, et d'autres part maîtriser les risques externes par une habileté diplomatique et une capacité de soft power sans précédent en vue d'éviter les rivalités potentiellement dangereuses pour l'avenir et la stabilité de cette Eurasie plus que jamais convoitée. Ce risque multiforme à gérer pour la pérennité du projet est accompagné d'une autre forme de risques : la méfiance de certains acteurs régionaux majeurs envers l'initiative chinoise.

1.2 : **La méfiance de certains grands acteurs étatiques régionaux et non régionaux**

Si le projet a été dans son ensemble bien accueilli par la majorité des pays en développement très demandeurs en projets d'infrastructures, il n'est pas de même de certaines puissances de l'étranger proche et lointain de la Chine. Dans le contexte asiatique, il y a une farouche concurrence entre puissances. Entre la Chine et le Japon deux voisins immédiats : les relations économiques sont importantes et massives. Par contre sur le plan diplomatique et géopolitique, la guéguerre est permanente. En effet, le Japon est dans l'alliance avec les Etats-Unis sur le plan militaire. Sur le plan financier, ce pays a critiqué la création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII). Le pays du soleil levant n'a pas adhéré à l'initiative chinoise des nouvelles routes de la Soie, pire, elle a beaucoup critiqué le projet comme manquant de transparence et faisant partie d'une stratégie chinoise visant à augmenter sa volonté de domination. Alors que la Corée du Sud, le Viêt-Nam et tout le voisinage d'Asie de l'Est ont accueilli avec enthousiasme le projet, car les déficits en matière d'infrastructures sont immenses et ne peuvent pas être comblés à moyen terme. La particularité de la Chine, c'est qu'elle entretienne des relations paradoxales avec certaines de ses voisins : les relations commerciales sont massives et interdépendantes avec les voisins, alors que sur le plan politique préférence est accordée au parapluie protecteur américain sur le plan militaire et diplomatique.

De même son étranger proche en Asie du Sud, les comportements sont divers envers l'initiative chinoise : si le Pakistan accueille et le Bangladesh, la Birmanie ainsi le Sri-Lanka adhèrent et accueillent avec enthousiasme le projet espérant combler les immenses défis infrastructurels, il n'en est pas ainsi du deuxième pays le plus peuplé de l'Asie et du monde potentiel concurrent de l'empire du milieu. L'Inde- pourtant en déficit important en matière d'infrastructures- considère le projet comme une recomposition géopolitique majeure impliquant ses intérêts fondamentaux sur le plan territorial. Ce pays considère l'initiative chinoise comme empiétant sur une partie de son territoire à travers le corridor sino Pakistan du Gwadar. Les indiens adoptent une stratégie de méfiance avec une dénonciation de ce qu'ils appellent la diplomatie du « piège de la dette ». Les observateurs indiens critiquent ce projet comme une stratégie de vassalisation dans un contexte géopolitique conflictogène et potentiellement explosif entre ces deux géants asiatiques.

La montée en puissance de la Chine réveille le retour de la rivalité entre Etats-Nations comme le 20^e siècle. La Fédération de Russie qui est un partenaire géopolitique important de la Russie au Conseil de sécurité sur le plan commercial, dans le cadre du forum des BRICS et surtout la mise en place d'un monde multipolaire a un projet plus ou moins concurrent dans le cadre de l'Union eurasiennne. Etant des voisins, des puissances liées par un partenariat important, ces deux pays sont aussi en rivalité. La Russie a certes la puissance militaire et nucléaire, mais n'a pas la force économique, industrielle et financière de la Chine. Cette dernière se projette prioritairement son initiative en Asie centrale qui historiquement est une zone d'influence Russe, ce qui a termes peut poser des difficultés.

Le comportement de l'Union européenne envers la stratégie chinoise est pour le moins ambigu. Si au sein de l'UE certains ténors (comme la France et l'Allemagne) sont très réticents vis-à-vis du projet, les autres membres des 27 voient l'initiative chinoise comme un tremplin pour renforcer le partenariat avec Pékin dans le cadre de ce plan de financement infrastructurel. C'est le cas particulièrement des pays de l'Est-européen, qui ont institué avec la Chine une structure de partenariat dénommé 17+ 1.

Parmi les puissances extrarégionales les plus puissantes et les plus farouchement opposées au projet, on peut citer les Etats-Unis. Dans ce pays, il ya une unanimité voire une parfaite convergence de vue de la classe politique dans son ensemble sur ce redoutable concurrent du Soft power américain. Les observateurs sont unanimes pour souligner que les relations sino-américaines seront la relation bilatérale la plus importante du 21^e siècle. Désormais, c'est une rivalité globale touchant prioritairement à l'économie, au commerce, au militaire et surtout technologique. Le projet des nouvelles routes de la soie n'est pas en reste. En effet, le projet est considéré comme la continuation de l'expansion et de la prédation économique chinoise. Raison pour laquelle, les autorités américaines au plus haut n'hésitent pas à réaffirmer leurs critiques de cet adversaire stratégique. Dans une région du Sud global comme l'Afrique où les américains entendent renouveler leur offre, une diplomate récemment nommée juge à sa manière le Soft power chinois en Afrique : L'ambassadrice américaine à l'ONU désigne ce concurrent stratégique ainsi :

« *J'ai une longue expérience à propos de l'influence nuisible de la Chine, de leur stratégie d'endetter et piéger, en Afrique et ailleurs. La Chine est un adversaire stratégique, qui pose des défis à notre sécurité, à notre prospérité et à nos valeurs. La Chine enfreint largement les droits de l'homme, a des ambitions autoritaires qui vont à l'encontre de nos valeurs démocratiques* ».

L'initiative chinoise perçue par son auteur comme un moyen de reconnexion des routes historiques entre l'Asie et l'Europe via le commerce, est aussi perçue par d'autres comme un moyen de domination et de vassalisation au profit de Pékin et de ses ambitions planétaires. Quelles perspectives peut-on voir à moyen terme de la projection chinoise à travers le *One belt one road* ?

II : Les perspectives du projet dans la gouvernance globale internationale inclusive

Il s'agit de la nécessité de la prise en compte du facteur environnemental et des enjeux écologique (1.1) ; et la nécessité de la transparence pour une initiative inclusive (1.2)

1.1 La prise en compte du facteur environnemental et des enjeux écologiques

L'investissement international, le commerce et le financement de projet d'infrastructures obéissent désormais à une conditionnalité environnementale à la faveur d'enjeux liés au réchauffement climatique. La précaution environnementale est motivée par plusieurs conséquences négatives de pratiques d'investissements et de financement de projets : catastrophe écologique, usage excessif des énergies fossiles polluantes et non conventionnelles, extraction de minerais dans les pays en développement sans respect des conditions écologiques et construction d'infrastructures ultra polluantes. Le souci de préserver la planète du dérèglement climatique et des effets du gaz à effet de serre. La prise en compte de la destruction de la planète terre par le modèle économique ultra productiviste a conduit les différents acteurs (Etats, Organisations internationales, entre prises et ONG) à revoir leurs pratiques et activités. Est-ce que l'initiative chinoise n'est pas venue tardivement dans un monde marqué par une prise de conscience collective sur les impacts environnementaux négatifs des grands projets d'infrastructures de transport et d'énergie.

Au niveau national, les pays respectifs s'efforcent de respecter et de faire respecter les normes environnementales et écologiques dans la conception et financement de projets. Au niveau multilatéral, les institutions financières internationales comme la Banque mondiale s'interdit de financer les projets trop polluants comme les énergies fossiles et l'extraction. Les banques aussi s'y mettent. La finance verte décarbonnée est entrain de structurer le marché international de financement de projet. Le facteur lié aux droits humains doit être au cœur d'un projet aussi impactant dans les pays investis ou traversés par le projet. Ici les pratiques chinoises doivent nécessairement être en conformité avec les règles et principes internationalement admis en matière de respect des droits de l'homme.

L'initiative chinoise aussi enthousiaste soit-elle est obligée de prendre en compte cette donne écologique liée au réchauffement climatique. Les investissements et financement de projets réalisés par la Chine dans les pays du Sud global et même dans certains pays du Nord n'ont pas la plupart du temps eu bonne presse. En effet, les pratiques d'investissement de la Chine jusqu'ici ont été marquées par une certaine négligence d'un aspect essentiel qu'est la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans les pays d'implantation. Cette dernière va du respect des règles et normes internationales des droits de l'homme, des règles sociales internationales de l'investissement international en matière de travail et de main d'œuvre.

L'initiative chinoise est certes nationale, mais les conséquences d'un tel projet seront gigantesques du point de vue de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des Accords de Paris. L'accord des Nations-Unies sur les changements climatiques stipule : « tenant compte de la responsabilité commune mais différenciées » des Etats, invitent ces derniers à se « Préoccupées par le fait que l'activité humaine a augmenté sensiblement les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, que cette augmentation renforce l'effet de serre naturel et qu'il en résultera en moyenne un réchauffement supplémentaire de la surface terrestre et de l'atmosphère, ce dont risque de souffrir les écosystèmes naturels et l'humanité ».

Ce cri de cœur est entendu, raison pour laquelle, les autorités chinoises n'hésitent pas- dans un élan de prise en compte des risques environnementaux que porte l'initiative- de parler de « *civilisation écologique et de routes de la Soie écologique* ». Le projet ne peut être isolé de son contexte. Et pour amorcer son Soft power dans le cadre des infrastructures, domaine où ses réalisations passées et actuelles sont immenses, la Chine est mise devant ses propres responsabilités en ce qui concerne les pratiques d'investissements dégradants envers la nature.

Le cadre juridique relatif à l'environnement est non seulement éclaté entre plusieurs conventions, mais c'est souvent du Soft Law c'est-à-dire un droit exhortatif sans l'obligation de contrainte et de sanctions pour les signataires. Dans ce domaine, la seule chose efficace, c'est l'action de la société civile et des ONG en vue d'accélérer la prise de conscience. L'autre volet qui est sans doute une perspective intéressante, c'est l'enjeu lié à la transparence et la concurrence dans l'attribution des projets lié à l'immense initiative chinoise.

1.2 La nécessité de transparence et la concurrence dans l'attribution des projets

Parmi les nombreux enjeux liés aux nouvelles routes de la soie, il y a un qui est tout aussi déterminant que les autres, c'est l'exportation des normes chinoises dans le contenu des projets financés, mais aussi le montage juridique relatif au financement de ceux-ci. Dans les pays avancés de l'OCDE, le financement de projets sur le plan national et à l'international obéit à des règles, principes et normes ayant pour maître-mot la « transparence ». Autrement, les appels d'offres en bonne et due forme- obéissant aux principes de concurrence et de transparence -constituent le cœur des pratiques d'affaires relatives à la commande publique sur le plan régional dans plusieurs parties du monde en développement. De même, les pratiques d'appels à concurrence et de transparence, dans l'attribution de marchés publics de travaux financés par les Agences nationales de développement, les banques régionales de développement et les Institutions financières internationales comme la Banque mondiale, obéissent aux principes de transparence et de libre concurrence afin de n'exclure/ ni discriminer aucun soumissionnaire.

L'immense projet chinois est venu dans un contexte où les règles relatives au financement de projets sont solidement codifiées par des pratiques internationalement admises en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la nécessité d'offres élargies pour un maximum de soumissionnaires et aussi la migration internationale de main d'œuvre. Les projets d'infrastructure financés par la Chine dans le Sud global par des banques et institutions financières gouvernementales chinoises offrent une particularité dont on pourrait se demander si les nouvelles routes de la soie vont se démarquer ? En effet, les financements gouvernementaux de la Chine procèdent par des packages deals complets. Concrètement, il s'agit de concevoir, de financer et à de livrer clé en main le projet avec à la clé la main d'œuvre chinoise dans le pays financé. Soit, il démarche directement pour le projet, soit le gouvernement partenaire sollicite un prêt. Cette volonté de transparence pose le problème de la viabilité des projets financés au point qu'une série d'acteurs décrit très négativement les engagements de la Chine en matière d'infrastructure : pour certains, le piège de la dette est manifeste au point qu'on parle de diplomatie de la dette, d'autres gouvernements évoquent le fait qu'ils risquent d'être dans l'impasse malgré l'accueil favorable réservé à l'immense projet chinois. Ainsi le Pakistan parle régulièrement de

renégociation des infrastructures financés par la Chine, la Malaisie a carrément renoncé à certaines infrastructures structurantes et transformatrices car ne pouvant pas payer, alors que d'autres montrent une incapacité à continuer d'honorer leurs engagements financiers du fait des menaces que font peser le paiement des intérêts liés au projet aux financements publics. De même, les projets financés par la Chine- contrairement à d'autres engagements internationaux- n'obéissent pas à des conditionnalités budgétaires et surtout politiques. Ce dernier aspect est souvent décrié, car Pékin n'hésite pas à s'engager dans des pays où il y a un changement anticonstitutionnel est intervenu.

La volonté de transparence doit structurer ce projet. Si dans certains pays l'environnement juridique et institutionnel contre les pratiques corruptrices est étoffé, il n'en a pas toujours été ainsi dans certains pays. En effet, la corruption est quel part une pratique inhérente aux investissements étrangers. C'est la raison pour laquelle, la volonté de la Chine dans son engagement financier sera cruciale à travers son projet. Souvent dans les pays généralement en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine : la faiblesse des capacités institutionnelles sur le plan administrative, l'absence d'indépendance du pouvoir judiciaire, le fonctionnement peu démocratique des exécutifs, le manque de renseignements sur le partenaire d'affaires éventuel et surtout les insuffisances en matière de négociation de dossiers techniques et financiers d'investissements, facilitent un manque général de transparence. Ce cri de transparence et de transparence est même évoqué par certaines autorités au plus haut sommet.

Ainsi à travers, ce projet certes d'origine nationale, mais d'envergure internationale, il est possible « d'humaniser » les investissements colossaux dans les projets à travers la nécessité de lutter contre les pratiques corruptrices. Certains Conventions internationales comme celle de l'OCDE contre les pratiques de corruption contre les fonctionnaires étrangers :

« Considérant que la corruption est un phénomène répandu dans les transactions commerciales internationales, y compris dans le domaine des échanges et de l'investissement, qui suscite de graves préoccupations morales et politiques, affecte la bonne gestion des affaires publiques et le développement économique et fausse les conditions internationales de concurrence ».

Les pratiques corruptrices éventuelles dans ce projet chinois comme dans d'autres d'ailleurs, risque d'être néfastes contre le développement, contre l'impact positif des investissements étrangers dans les projets d'infrastructure. Cet aspect de transparence et de lutte contre la corruption sont évoqués par les Conventions internationales pertinentes telle la Convention des Nations-Unies contre la corruption. Cette dernière fait de la prévention le moteur de la lutte celle-ci. Ainsi, dans son article premier il est souligné :

« La Présente Convention a pour objet : a) De promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la corruption de manière plus efficace ; b) De promouvoir, faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique aux fins de la prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci, y compris le recouvrement d'avoirs ; c) De promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics ».

La volonté de transparence concerne aussi le modèle judiciaire et institutionnel de règlement des différends : à savoir l'arbitrage international ou l'arbitrage selon le modèle chinois ou le principe de règlement des différends par les jugements de tribunaux étatiques. Sur ce point, il faut dire que la Chine présente des insuffisances juridiques et judiciaires manifestes. En effet, ce pays est venu dans un contexte où l'économie libérale classique qui a enfanté la mondialisation a mis en place des règles et normes juridiques entourant la vie de tout projet de financements et de pratiques d'affaires. C'est la raison pour laquelle, le comportement que la Chine aura à développer dans le cadre de son projet risque d'influencer considérablement les autres pratiques de puissances à un projet plus ou moins similaire à l'international.

II. Conclusion

La Chine offre l'exemple d'un empire qui s'est construit en vase clos. Le modèle de financement d'infrastructures qu'elle veut imprimer façonnera ce 21^e siècle, car sa capacité de maillage surtout dans le Sud global est unique du fait de l'ampleur de ces investissements, commerce et capacités financières uniques. Est-ce que cela suffira à faire d'elle un soft hégémon ? Cette question est d'autant plus lancinante, que jusqu'ici malgré ses réussites économiques incontestables et gigantesques, l'empire du milieu a du mal à s'imposer comme une puissance culturelle forte : un soft power à l'image de ce que fut naguère les Etats-Unis d'Amérique au sortir de la deuxième guerre mondiale. Les défis dans ce domaine sont immenses pour faire de ce géant asiatique une puissance globale au 21^e siècle, qui passe par la double maîtrise des réseaux terrestres et maritimes du commerce international, et fonder ainsi les normes qui les régissent.

Références Bibliographiques :

- [1]. Allison (G.), « Vers la guerre L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ? », éd. Odile Jacob, 2019, 416p.
- [2]. Banque mondiale : Traité de Séoul de 1985 portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements(AMGI).
- [3]. Boniface (P.), « La Géopolitique du Covid-19 Ce que nous révèle la crise du coronavirus », Paris, éd. Eyrolles 2020
- [4]. Bonnieux (F.) & Rainelli (P.), « Catastrophe écologique et dommages économiques problèmes d'évaluation à partir de l'Amocadiz », éd. Economica 1999
- [5]. Brzezinski (Z.), « Le grand échiquier L'Amérique et le reste du monde », éd. Fayard 2011
- [6]. Carre (J.), « La Grande Bretagne au XIXe siècle », éd. Hachette, 1998 160 p.
- [7]. CCICED(2018) Special policy study on green Belt and Road and 2030 Agenda for sustainable development <https://www.iddri.org/fr/publication-et-evenement/billet-de-blog/verdir-les-nouvelles-routes-de-la-soie-recents>
- [8]. Delarue (Q.), « Le Pivot vers l'Asie L'hégémonie américain en jeu ? novembre 2016 <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2016/11/Asia-focus-4-quentin-Delarue-02-11-.pdf>
- [9]. Degans (A.), « Les pays émergents : de nouveaux acteurs BRICS Brésil, Russie, Inde, Chine...Afrique du sud », Paris éd. Ellipse éditions Marketing 2011.
- [10]. Dorota (R.), « Le Format 16+1 : la nouvelle coopération entre seize pays d'Europe centrale et orientale avec la Chine <https://www.iris.nouvelle-cooperation-entre-seize-pays-deurope-centrale-et-orientale-et-la-chine/>
- [11]. Larçon Paul (J.), « Les Multinationales chinoises », Paris éd. ESKA, 2009
- [12]. Larcher (N.), « La nouvelle route de la soie Géopolitique et pouvoir La faille géopolitique/géostratégique du 21^e siècle », éd. Editions universitaires européennes, 2020, 612p.
- [13]. Le Guyader (P.), « Les nouvelles routes de la Soie Le défi titanesque chinois du 21^e siècle qui dérange l'Occident », éd. Bookelis, septembre 2020
- [14]. Linda Thomas Greenfield Nouvelle Ambassadrice des USA à l'ONU : discours d'audition devant la commission des affaires étrangères du Senat américain le 28 janvier 2021.
- [15]. Mahubeni (K.), « The China challenge to american primacy Has China won? », éd. Publicaffairs, 2020, 320p.
- [16]. Mbengue Makane(M.), « Essai sur une théorie du risque en droit international public L'anticipation du risque environnemental et sanitaire », Paris, éd. A. Pedone, 2009
- [17]. Michel (S.) & Beuret (M.), « La Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir », éd. Grasset, 2008.
- [18]. OCDE-Paris : Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales » Adoptée à Paris par la Conférence de négociations le 21 novembre 1997.
- [19]. ONU : « Déclaration finale de la Conférence des Nations-Unies de 1972 sur l'environnement ».
- [20]. ONU : « Déclaration de Rio de Janeiro 1992 sur « l'environnement et le développement ».
- [21]. ONU : « Convention-Cadre des Nations-Unies du 9 mai 1992 sur les changements climatiques »
- [22]. ONU : « Accords de Paris du 12 décembre 2015 sur le Climat »
- [23]. ONU : « Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » Doc.ONU, A/HRC/17/31, 21 mars 2011
- [24]. ONU : Convention des Nations-Unies contre la corruption New-York(Etats-Unis), 2004
- [25]. Sam Parker and Gabrielle Chefitz, 2018 « Debt book Diplomacy: China strategic leveraging of its new foreed economic influence and the consequence for US foreign policy », Harvard Kennedy school, working paper.

Dr Cheikh Lo FALL. « « *Le Soft Power en Asie à l'ère de la Covid-19 et des nouvelles Routes de la Soie* ». » *IOSR Journal of Economics and Finance (IOSR-JEF)*, 13(4), 2022, pp. 01-07.